

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 25

Votants 25

(M. Michel VALERY ne participe pas au vote)

Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 23 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO,.

ABSENTS : André GACHET, Marjorie COMBE

POUVOIR : Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2023_01_03

OBJET : FOURNITURE ET POSE DE 08 KITS ILLUMINATIONS – RUE DE LA VARENNE.

Il a été exposé au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la pose de huit kits illuminations Rue de la Varenne.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel : fourniture et pose de 08 kits illuminations

Montat H.T Travaux : 4 445.25 euros

%- PU : 92.00 %

Participation commune : 4089.63 euros

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, 5 votes contre, 1 abstention) :

- prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation Rue de la Varenne" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution,
- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 25 janvier 2023
Le Maire, Annick BRUNEL

La Secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ

